



A R R E S T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui fixe la Somme à laquelle ont monté les Dettes des départemens de la Guerre, de l'Artillerie, du Génie, de la Marine & des Colonies, liquidées en vertu des arrêts du Conseil des 25, 29 août, 1.^{er} septembre 1765, & 5 janvier 1766.

Du 13 Avril 1766.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI s'étant fait représenter les différens arrêts rendus en son Conseil, concernant la liquidation des Dettes des départemens de la Guerre, de l'Artillerie, du Génie, de la Marine & des Colonies; Sa Majesté a vu avec satisfaction que les délais accordés aux Créanciers de ces départemens, avoient été suffisans pour procurer la connoissance exacte de toutes les dettes dont Elle a ordonné le payement par ses arrêts des 25, 29 août, 1.^{er} septembre 1765, & 5 janvier dernier, en sorte qu'Elle est à portée aujourd'hui de conduire incessamment à sa perfection une opération